



## Période de congés principale

Par **Sophie566**, le **23/02/2023** à **16:06**

Bonjour,

Mon entreprise vient d'envoyer une note d'information concernant la pose de congés 2023.

Celle-ci oblige les employés opérationnels à poser 4 semaines entre le 1er juin et le 9 septembre, pour ne laisser qu'1 semaine du 9 septembre au 31 mai suivant.

J'ai vu en ligne que la période de congés principale devait aller jusqu'au 31 octobre, mais j'ai du mal à confirmer cette information.

[Voici le lien de cette note d'information](#)

L'employeur peut-il imposer aux employés de poser 4 semaines sur une période de 3 mois, et 1 semaine sur une période de 9 mois ?

Par **miyako**, le **23/02/2023** à **16:33**

Bonjour,

D'après votre note de service il n'y a rien d'anormal pour les opérationnels(01 juin - 09 septembre) .Le CES ayant été informé.

Cordialement

Par **janus2fr**, le **23/02/2023** à **17:41**

[quote]

L'employeur peut-il imposer aux employés de poser 4 semaines sur une période de 3 mois, et 1 semaine sur une période de 9 mois ?

[/quote]

Bonjour,

L'employeur pourrait même ne vous laisser aucun choix et vous imposer les dates de ces 4 et une semaines...

Par **P.M.**, le **23/02/2023** à **21:14**

Bonjour,

J'ajoute simplement que la condition c'est que le congé principal doive être compris entre le 1er mai et le 31 octobre, elle est donc bien respectée...